

Projet de règlement 2024-1313

Règlement portant sur la citation de
l'ensemble paroissial *Blessed Sacrament*
comme immeuble patrimonial
12, 10^e Rue

Assemblée de consultation publique :
10 juillet 2024





MISE EN CONTEXTE

- Rapport du bureau du Vérificateur général du Québec : mauvaise protection du patrimoine au Québec : 2020;
- Modifications à la protection du patrimoine culturel (Loi sur le patrimoine culturel et Loi sur l'aménagement et l'urbanisme) : 2021;
- Portrait patrimonial religieux de Rouyn-Noranda, inventaire de 22 lieux de culte et anciens lieux de culte : 2021-2022;
- Identification et priorisation des bâtiments religieux à valeur patrimoniale 2022-2023;
- Citation des bâtiments à haute valeur : certains bâtiments seront cités dans les prochaines années;
- Effet de la citation : Protection patrimoniale au niveau municipal.



CONTENU DU RÈGLEMENT

1. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES
2. MOTIFS DE LA CITATION
3. EFFETS DE LA CITATION
4. SANCTIONS ET RECOURS

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

Objectifs du règlement

- Mieux protéger et mettre en valeur l'Église Blessed Sacrement et son presbytère faisant partie du patrimoine religieux et historique de Rouyn-Noranda.
- Conserver ces immeubles et leurs caractéristiques importantes dans un bon état d'intégrité. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de mise en valeur des attraits et du patrimoine de la Ville.

Étendue du règlement

La présente citation se limite à l'extérieur des deux bâtiments et s'applique sur toutes les façades du volume original érigé en 1959.



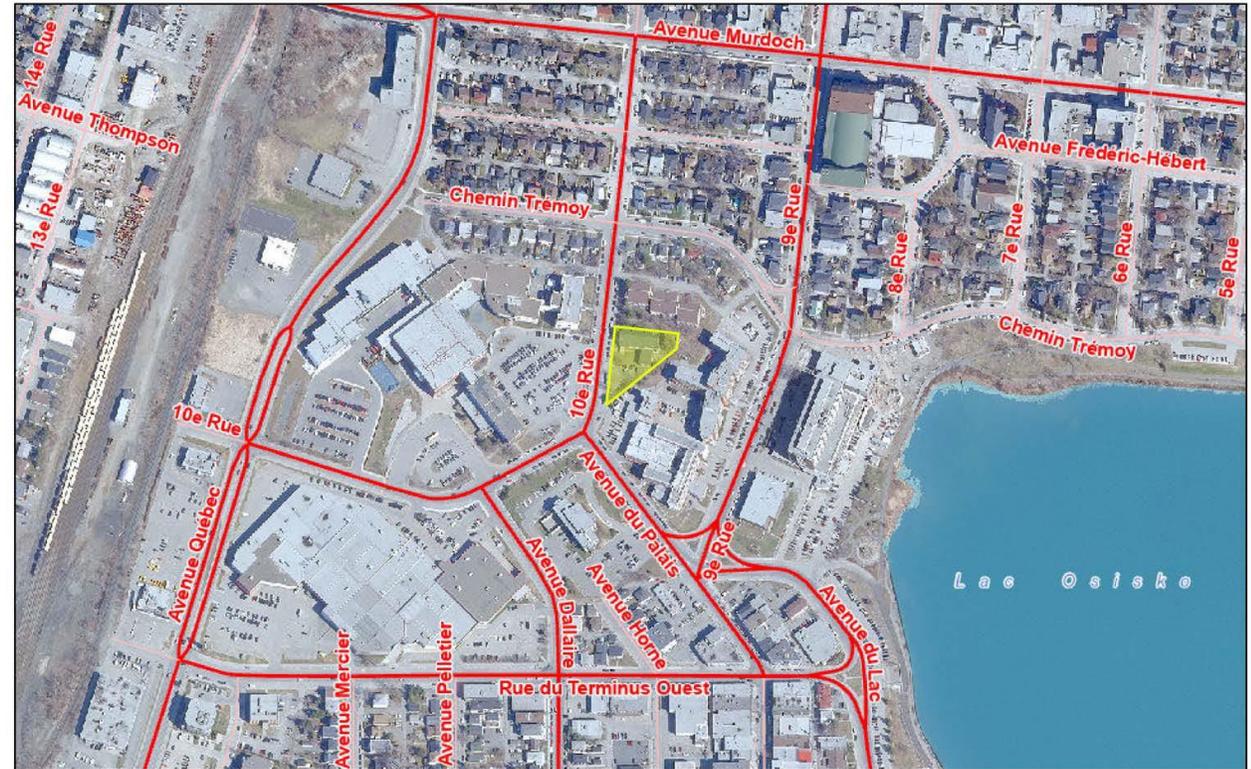
Crédit photo : Paul Trépanier

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

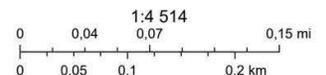
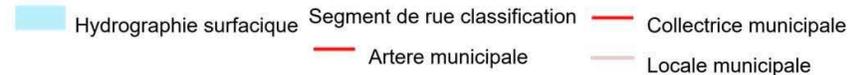
Description du bien cité

« Église et presbytère Blessed Sacrament », propriété située au 12, 10^e Rue, Rouyn-Noranda (lot 3 758 697 du cadastre du Québec).

12, 10^e Rue



13/06/2024 à 14:21:18





MOTIFS DE LA CITATION

La protection des bâtiments est basée sur les éléments suivants :

Valeur architecturale :

- Conçu par l'architecte Auguste Martineau, spécialiste des ensembles institutionnels;
- Éléments architecturaux similaires à d'autres bâtiments catholiques anglophones de la région d'Ottawa;
- Modernité anglo-saxonne qui trouve ses origines dans le rationalisme du Mouvement Arts & Crafts;
- Texture et la couleur naturelle des matériaux (bois, brique, métal);
- Variété des teintes de verre pour les fenêtres de la nef et du chœur confère une atmosphère comparable à celle des vitraux caractéristiques des intérieurs des églises protestantes et/ou catholiques anglophones;
- Bâtiment qui s'adapte à un terrain irrégulier enclavé derrière l'hôpital d'Youville.



MOTIFS DE LA CITATION (suite)

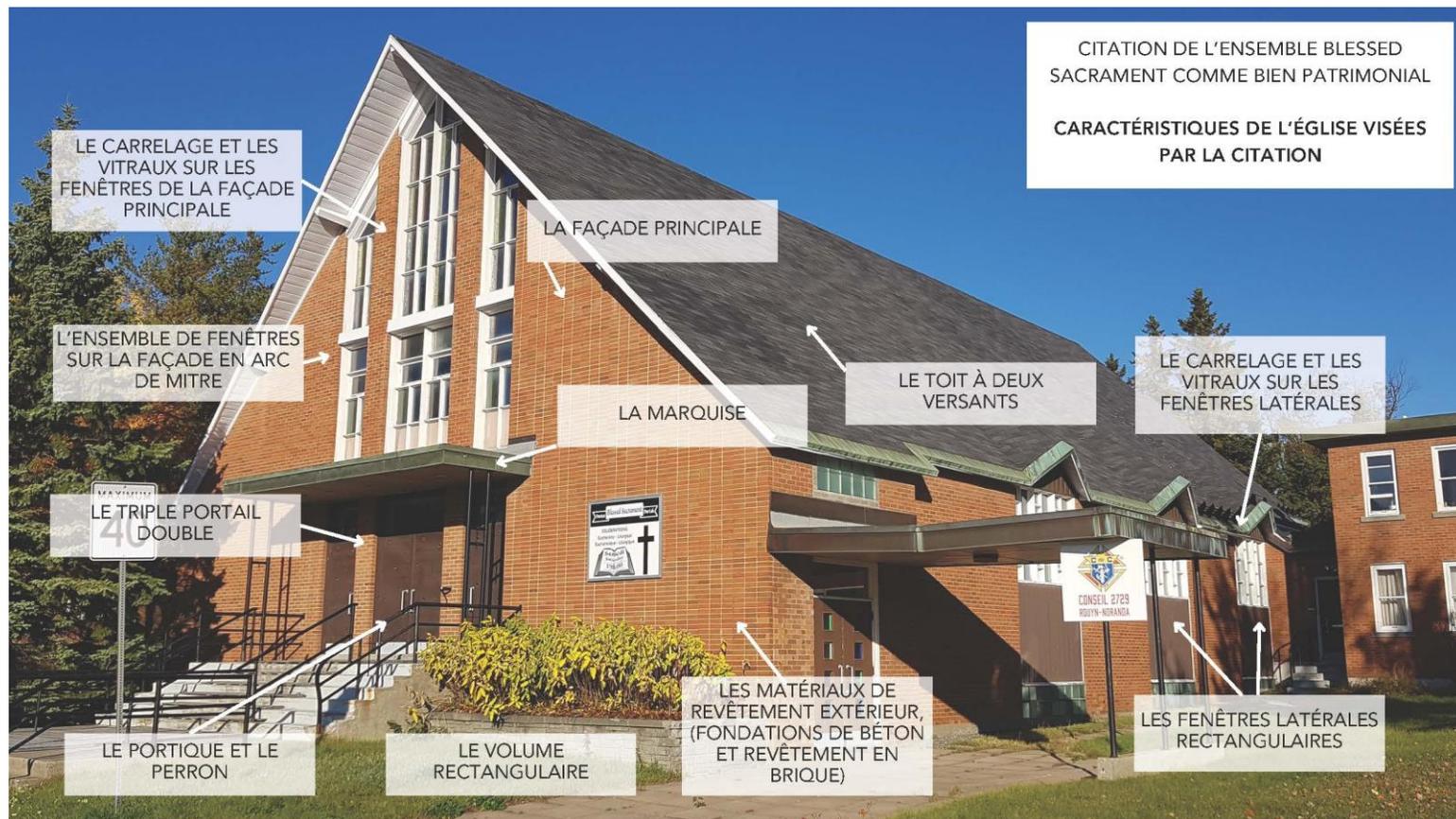
En complément :

- « De toutes les églises modernes de Rouyn-Noranda, l'église Blessed Sacrament est celle qui a conservé à un plus haut degré son état d'authenticité. »
- « En Abitibi-Témiscamingue, Blessed Sacrament est la seule paroisse dite « nationale » qui regroupe les fidèles selon leur appartenance culturelle (en l'occurrence ici l'usage de la langue anglaise) sans égard à leur lieu de résidence. Le territoire de la paroisse s'étend ainsi à tout le territoire des villes de Rouyn et de Noranda, à l'exception de la paroisse Immaculée-Conception. »
 - Tiré de l'inventaire du patrimoine religieux de Rouyn-Noranda, par Paul Trépanier (2022).

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉGLISE VISÉES PAR LA CITATION

Éléments architecturaux à préserver pour l'église :

- le volume rectangulaire et le toit à deux versants de l'église;
- les matériaux de revêtement extérieur, dont les fondations de béton et le revêtement en brique;
- le triple portail double, la marquise et la grande fenêtre sur la façade en arc de mitre;
- les fenêtres latérales rectangulaires;
- le carrelage et les vitraux sur les fenêtres de la façade principale et les fenêtres latérales;
- la façade principale, le portique et le perron.



CARACTÉRISTIQUES DU PRESBYTÈRE VISÉES PAR LA CITATION

Éléments architecturaux à préserver pour le presbytère :

- le toit plat;
- les matériaux de revêtement extérieur, dont les fondations de béton et le revêtement en brique;
- la façade principale, le portique et le perron;
- la volumétrie de la façade du presbytère;
- la forme et les dimensions des ouvertures de la façade du presbytère.



CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER



Crédit photo : BANQ



Crédit photo : Paul Trépanier



EFFETS DE LA CITATION

- Le propriétaire doit assurer la préservation du bien patrimonial;
- Tout travaux qui altèrent les éléments sur lesquels sont basé l'intérêt patrimonial sont interdits;
- Toute modification extérieure des bâtiments doit être assujettie à une autorisation du conseil municipal;
- Le permis de construction doit être demandé au moins 45 jours avant la date de réalisation des travaux;
- Le conseil local du patrimoine analyse la demande de permis et donne des recommandations au conseil municipal;
- Le permis peut être émis une fois que le conseil municipal adopte une résolution en ce sens.



PÉNALITÉS ET SANCTIONS

- Les pénalités et sanctions sont prévues par la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., c. P 9.002);
- Les frais de poursuite sont prévus par le *Code de procédure pénale du Québec* (L.R.C., c. C 25.1).



Calendrier d'adoption

- 10 juin 2024 → Avis de motion
- 10 juin 2024 → Adoption du projet de règlement
- 19 juin 2024 → Avis spécial envoyé au propriétaire
- 19 juin 2024 → Avis public
- **10 juillet 2024** → **Assemblée de consultation publique spéciale du CCU**
- Août 2024 → Adoption du règlement
- Août 2024 → Entrée en vigueur

DES COMMENTAIRES?

Les citoyens peuvent formuler des commentaires à l'égard du projet de règlement, en personne, lors de l'assemblée publique de consultation qui se tiendra le **10 juillet 2024, à 18 h 45**, à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda, situé au 100, rue Taschereau Est.

Les personnes qui souhaitent consulter le projet de règlement peuvent le faire de deux façons :

- En personne, aux heures et jours normaux d'ouverture, au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville, au 100, rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda;

ou

- En visitant le site web de la Ville : rouyn-noranda.ca/consultations.



MERCI!